

Le Nouvel HOSTENSOIS



Bulletin municipal
Mai 2022

EDITO

À peine sortis d'une crise sanitaire sans précédent, en espérant en être sortis durablement, nous voilà impactés par une guerre aux frontières de l'Europe qui a déjà des incidences sur notre quotidien.

Après deux ans de privations, de restrictions, je pense tout particulièrement à nos anciens qui ont souffert de cette crise. Mais aussi aux entreprises, aux commerçants, qui pour certains ne s'en relèveront pas.

Une guerre si proche de nous, dont l'issue est si incertaine et qui entraîne derrière elle son cortège d'horreurs, de morts, de réfugiés et de drames. Le conseil municipal au travers d'une motion, transmise au gouvernement, est unanime pour condamner fermement l'acte de guerre des dirigeants de la Russie contre l'Ukraine et son peuple.

Malgré tout, il faut que la vie continue dans notre village, la crise sanitaire est derrière nous, profitons-en, les manifestations et les fêtes vont pouvoir enfin reprendre. La fête de Rétis a déjà eu lieu le 1^{er} mai, toujours très festive et conviviale. Les 5 - 6 et 7 août nous aurons notre fête locale, la Saint-Pey, avec ses nombreux forains, ses animations, son marché nocturne, ses repas champêtres et son traditionnel feu d'artifice.

2022 sera l'année de lancement des nombreux projets prévus dans notre profession de foi de ce mandat.

D'ores et déjà la création du parking de l'école est engagée, il devrait être opérationnel pour la rentrée prochaine.

Nous avons aussi budgétisé, cette année, la réfection de la mairie. Nous allons refaire l'accueil et créer des bureaux supplémentaires afin que le personnel administratif et les adjoints puissent travailler dans de meilleures conditions. La salle du conseil actuelle ne sera plus utilisable, nous engageons la construction d'une nouvelle salle de conseil municipal et de mariage à proximité de la bibliothèque. Un espace sera réservé aux archives, les travaux commenceront en 2022 et se termineront en 2023.

Le nouveau stade a été ensemencé, il nous reste l'implantation de poteaux de but et les barrières périphériques. Les travaux pour la construction des nouveaux vestiaires sera aussi lancé cette année. Une association souhaite relancer le foot pour les ados, nous les accompagnerons comme il se doit.

De nombreuses routes sont dégradées, elles devaient être refaites en 2021 mais n'avons reçu les devis qu'en fin d'année, ce n'était plus la période idéale pour les engager. Nous relançons ces travaux cette année.

Avec l'aide de Cathy Arnaud, notre très médaillée olympique et championne du monde locale, nous allons construire au niveau du chai une infrastructure pour recevoir un dojo financé par la fédération française de Judo dans le cadre des « 1000 dojos » pour les jeux olympiques de 2024. De plus amples explications vous sont développées sur la plupart de ces projets dans les pages qui suivent.

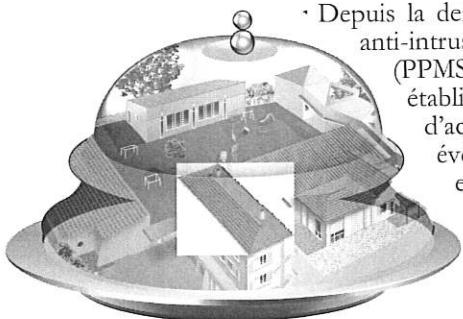
Ce seront les grandes lignes qui rythmeront l'année 2022 sur notre commune.



M. le Maire

Le Nouvel
HOSTENSOIS 1

Plan Particulier de Mise en Sûreté Risque Attentats et Intrusion



Depuis la dernière rentrée scolaire, la Mairie a équipé l'école d'un nouveau dispositif d'alarme anti-intrusion. Cette nouvelle technologie entre dans les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS). Ce dispositif prévoit, en effet, la mise en place d'une organisation propre à chaque établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur. En plus de l'alarme incendie, des dispositifs d'alerte relatifs aux événements d'origine naturelle ou technologique (tempête, inondation, nuage toxique, explosion, radioactivité...), l'école devait être équipée d'un système répondant à des situations d'urgences particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...). Le nouveau système d'alarme installé permet maintenant d'avertir l'ensemble de l'établissement de manière différenciée en fonction des situations.

Nadège Soubiran

LABEL E3D pour l'école

Soutenue par la Mairie, notre école entre dans une démarche de développement durable.

La démarche E3D (École en Démarche de Développement Durable), consiste pour un établissement à déployer une politique interne de développement durable qui apporte des solutions concrètes dans le cadre des enseignements, des projets pédagogique et éducatifs et dans la gestion matérielle de l'établissement.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du Développement Durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs de la transition.

L'E3D est ainsi un projet collectif porté par différents acteurs de l'École (parents, élèves, enseignants, élus communaux, personnel communal, associations locales, ...) qui collaborent conjointement en vue d'améliorer le fonctionnement de l'établissement (relations humaines et vie collective, restauration scolaire, réduction des déchets, espaces verts, cadre de vie, consommation d'énergie et d'eau, santé...) en s'appuyant sur différentes actions éducatives.

En plus de contribuer au développement durable, la démarche présente de nombreux intérêts pour notre école :

- Accroissement d'une culture du développement durable et solidaire partagée par l'ensemble des acteurs.
- Implication des élèves et de leur famille au sein de l'école.
- Développement d'une dynamique partenariale et ouverture sur l'extérieur.
- Intégration au Parcours citoyen.

À titre d'exemples, en complément de gestes et démarches déjà en place, les projets ci-dessous sont envisagés :

- Création d'un jardin aromatique pour faire découvrir aux plus jeunes comment cultiver ces plantes et les introduire dans les menus du restaurant scolaire.
- Mise en place d'un composteur à la cantine pour recycler les restes de nourriture et créer un engrais qui servira notamment à améliorer la qualité du jardin aromatique.
- Fabrication de nichoirs, de mobiles en matériaux recyclés (bouchons liège ou plastique).
- Végétalisation de la cour de récréation.
- Interventions de partenaires ou d'associations locales dans les classes.

La liste des projets peut être encore très longue, car les parents, les enseignants et les élèves fourmillent d'idées !

Nadège Soubiran



À LA CANTINE

Cette année, les agents du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire travaillent ensemble pour faire du temps de cantine un moment un peu festif et rompre, de temps en temps, la routine des plats « ordinaires ».

Les agents de restauration mettent les petits plats dans les grands et proposent ainsi régulièrement des menus thématiques (Pâques, Nouvel An Chinois, Italie, Antilles, Inde, etc.)

Pendant le temps périscolaire, les animateurs aident les enfants à confectionner des décorations en rapport avec le thème à venir. Celles-ci servent alors à embellir la cantine et à y créer une belle ambiance. Les enfants sont ravis de voir leurs œuvres ainsi exposées pendant qu'ils découvrent de nouvelles saveurs.

Il s'agit également d'une belle occasion de partage et de renfort de liens entre les différents services municipaux qui ont toujours à cœur de se mettre au service des enfants.

Nadège Soubiran

STOP AUX INCIVILITÉS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ET DE LA GARDERIE !



Le code de la Route s'applique à tous, surtout durant l'entrée et la sortie de l'école ou de l'accueil périscolaire. Vouloir gagner deux minutes ou s'éviter quelques pas ne justifie en aucun cas de prendre des libertés avec le code de la route et la sécurité des enfants.

Face à la recrudescence de ces infractions et aux nombres d'incidents ces derniers jours et qui auraient pu se terminer en drame, un rappel s'impose :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h dans ce secteur.
- Les automobilistes doivent veiller au respect des interdictions d'arrêt et de stationnement. Evitez le stationnement en double file ou sur les trottoirs qui met en danger les piétons (l'arrêt et le stationnement sur un trottoir ou un passage piéton exposent à une amende forfaitaire de 135 €)
- En attendant la réalisation du futur parking de l'école, il existe, en dehors des places situées devant l'école, plusieurs parkings à quelques pas de là : Mairie, Eglise, La Poste, Salle des Fêtes ; utilisez-les et profitez du plaisir de marcher main dans la main avec vos enfants.
- Les places de parkings situées sur le parvis sont réservées aux locataires des logements communaux à l'exception de la place prévue pour les personnes à mobilité réduite.
- Un SENS INTERDIT est positionné et interdit donc, comme son nom l'indique, même en dehors du temps scolaire, l'accès au parking situé près des locaux de la garderie. C'est une zone d'attente et ou de sortie pour vos enfants et ils doivent y être en sécurité.

SEULS les enseignants, les véhicules de livraisons pour le restaurant scolaire et les services publics et de secours peuvent s'y engager et stationner.

La sécurité de nos enfants dépend du comportement civique et responsable de chacun.



Nadège Soubiran

PARKING ÉCOLE



L'achat par la commune du chai et de son terrain attenant offre de nombreuses perspectives pour la commune. L'une d'entre elle nous tient particulièrement à cœur puisqu'elle concerne la sécurité des enfants : il s'agit de la construction d'un parking jouxtant l'école. Nous avons décidé d'y consacrer une partie du terrain du chai, il s'agit de la zone située entre le bâtiment du chai et l'école. La butte de terre sera décaissée et des aménagements sécurisés seront mis en place.

Il sera aussi créé une piste cyclable qui reliera la route de Bazas (au niveau du futur parking) jusqu'à la piste cyclable Bazas/Belin Beliet.

La commission « urbanisme » travaille sur ce projet depuis quelques mois, un géomètre a été choisi, des plans d'aménagement ont été proposés et l'un d'entre eux retenu. Il doit être prochainement présenté à l'équipe éducative pour avis. La consultation d'entreprises devait démarrer prochainement.

Cédric Ré

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Un équipement voulu pour accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques.

Grâce au plan de relance de l'État, la commune a répondu à un appel à projet pour équiper deux nouvelles classes de tableaux numériques. Suite à cette installation, les cinq classes primaires du groupe scolaire Nathalie Constantini se trouvent désormais toutes équipées de Tableaux Numériques Interactifs.

Utilisé comme tablette ou grand écran d'ordinateur, le TNI apporte un confort d'apprentissage pour les enfants avec cet outil, l'enseignant construit le contenu de son cours en plaçant toute la classe dans une même situation d'apprentissage et en multipliant les possibilités de travail et d'accès commun aux documents : navigation sur Internet, découverte de compléments d'information avec images, vidéos ou musiques.

L'interactivité joue dans les deux sens : pour les élèves, mais aussi pour les enseignants qui sont ravis de ce nouvel outil de travail.



Nadège Soubiran

RIFSEEP

(Régime Indemnitaire de la Fonction, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

La commune est en cours de mise en place du RIFSEEP pour les employés municipaux de la commune. Il s'agit du nouveau régime indemnitaire de référence qui a vocation de remplacer les primes et indemnités existantes le cas échéant.

Le RIFSEEP est composé de 2 parts :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est liée à la reconnaissance professionnelle du poste. Versée mensuellement, le montant dépend de la note obtenue pour le poste selon des critères définis.

- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Son instauration est facultative, versée 1 ou 2 fois par an. L'objectif est de primer l'engagement professionnel et/ou la manière de servir d'un agent.

En parallèle de la mise en place du RIFSEEP, des restructurations ont été réalisées au sein de certains services afin d'améliorer la qualité du travail tout en respectant, autant que possible, les souhaits formulés par les agents.

Cédric Ré

LE SERVICE DE L'EAU

Nos installations, gérées par le service de l'eau de la commune, se scindent en deux parties : la production et la distribution de l'eau potable d'une part, la collecte et le traitement des eaux usées d'autre part.

Nos installations vieillissent. Elles nécessitent des travaux et des investissements importants.

Ces travaux et investissements, pour certains, répondent à des obligations réglementaires (la loi Grenelle de l'Environnement, des décrets, des arrêtés d'application) et pour d'autres relèvent de la pérennisation du patrimoine communal.

Si l'ensemble des travaux a donné lieu à une présentation lors du conseil municipal de juin 2021, nous avons procédé dès la deuxième moitié de l'année 2021 à une seconde tranche, portant sur la partie eau potable, soit :

- Le remplacement des compteurs d'eau classiques par des modèles de plus grande précision, à relève radio. Il ne sera plus nécessaire d'accéder aux compteurs pour relever leur index. Les erreurs de relevés seront réduites, voire supprimées. Nous aurons une meilleure connaissance des volumes distribués et vendus.
- Le diagnostic et le nettoyage de nos deux forages, celui de Canet et celui du bourg sont faits. Ces deux opérations étaient fortement recommandées par le bureau d'études ayant réalisé le diagnostic de notre réseau de distribution d'eau potable en 2018.

Nos efforts de remise à niveau doivent être poursuivis, et simultanément sur les deux parties.

Eau potable :

Il nous faut assurer la sécurité de production et d'approvisionnement en eau potable. Trois projets vont être lancés.

- Le remplacement du forage du bourg, qui date de 1966 : ce projet va se dérouler sur deux années. La réalisation de cet investissement très lourd va être confié à un bureau d'étude spécialisé.
- L'étude d'une interconnexion : cette interconnexion avec un autre réseau, existant sur le territoire d'une collectivité proche, permettra de sécuriser notre ressource. Cette sécurisation fonctionnera bien évidemment dans les deux sens.
- L'optimisation de notre réseau : en application de la politique nationale de préservation des ressources d'eau potable, il nous faut maîtriser nos prélèvements. Cette maîtrise passe par une meilleure connaissance des volumes d'eau consommés par notre commune. Nous allons mettre en place une sectorisation du réseau. Cette opération permettra de mesurer avec précision les consommations de chaque zone et de localiser plus efficacement les parties de réseaux sources des fuites.

Assainissement :

Nous avons pour obligation réglementaire de faire procéder à un audit périodique (tous les dix ans) de notre système d'assainissement, en attendant 2024 où nous devrons, en plus, engager un diagnostic permanent.

Cet audit se déroulera sur au moins deux périodes météorologiques différentes (période pluvieuse - période sèche). Il nous permettra d'avoir une meilleure connaissance de notre système d'assainissement. Il nous indiquera les points faibles de notre réseau et énumérera les actions à mener sous forme de schéma directeur.

Conduite et surveillance de nos installations, eau et assainissement :

Les dispositifs de surveillance et d'alarme de nos installations (eau et assainissement) sont obsolètes, voire hors service. Nous ne sommes prévenus d'un défaut de fonctionnement ou d'une panne que trop tardivement.

Nous devons par ailleurs répondre à la réglementation en vigueur.

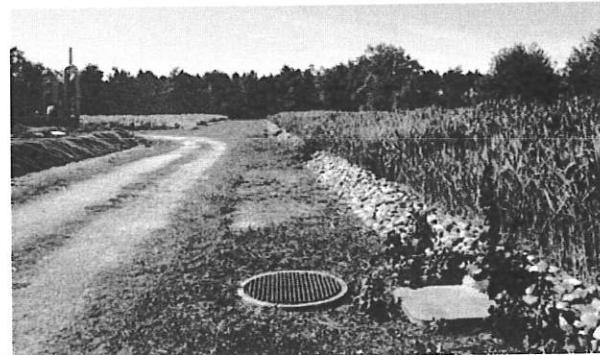
Ainsi, nous devons reprendre complètement ces systèmes de téléalarme.

Nous allons lancer dès cette année la réfection complète de ces systèmes sur quatre postes principaux : le forage de Canet, le forage du Bourg, la station d'épuration des eaux usées, le poste de collecte sous vide.

Toutes les informations de fonctionnement et d'alarme seront « remontées » sur un PC superviseur d'une part et sur les smartphones des agents techniques d'autre part.

Ce système de téléméasures et de téléalarmes nous permettra une gestion efficace des nos installations.

Maurice Mallet



FISCALITE LOCALE 2022 : 0 % D'AUGMENTATION DES TAUX

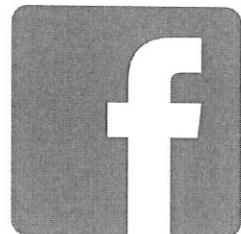
Une nouvelle fois pour le budget 2022, sur proposition de l'équipe majoritaire, la commune d'Hostens a voté le principe de **zéro augmentation des taux des taxes locales** (Taxes foncières bâties et non bâties). Dans un contexte de difficulté sociale et de tension sur le pouvoir d'achat des familles, l'équipe municipale d'Hostens a considéré qu'il ne fallait pas rajouter de la difficulté.

Ce choix municipal est d'autant plus important que les bases locatives fiscales (les valeurs locatives), dont l'évolution relève de la responsabilité de l'État et du ministère des finances, augmenteront, elles de 3,4 %. C'est une des plus forte hausses depuis de longues années. Elle est liée à celle de l'inflation et elle pèsera sur nos feuilles d'impôts.

L'équipe municipale d'Hostens est fière d'être constante dans son choix, pour ce qui relève de son périmètre de responsabilité, de ne pas augmenter la fiscalité locale. Elle est néanmoins préoccupée par la situation liée en particulier à l'inflation des prix, et restera attentive aux difficultés éventuelles qui pourraient se poser. Dans le cadre de ce budget 2022, la commune maintiendra toutefois un niveau d'investissement important pour préparer l'avenir.

Julien Ruiz

Page facebook officielle



<https://www.facebook.com/Mairie-dHOSTENS-102138532269890/>

La page Facebook officielle de la commune est en ligne depuis quelques mois maintenant et compte plus de 500 abonnés à ce jour.

Elle vous permettra de suivre au quotidien l'actualité sociale, culturelle, scolaire, sportive, artistique, associative de la commune et de ses alentours. Elle a pour principaux objectifs de relayer les actions municipales et de communiquer sur les informations utiles au quotidien.

Likez, faites partager ces actualités auprès de vos amis, connaissances et invitez-les à s'abonner à notre page qui est aussi la vôtre.

Si vous êtes une association, que vous avez une manifestation prévue, et que vous souhaitez communiquer via cette page **contactez-nous par mail à : mairie.hostens@gmail.com**

Bonne visite !

Nadège Soubiran

La bibliothèque

La Bibliothèque Municipale a fermé ses portes quelque temps en raison de la COVID 19, puis a réouvert avec un protocole sanitaire un peu contraignant, qui nous espérons, sera bientôt moins strict.

Pendant cette période, le nombre de lecteurs actifs a diminué, mais nous constatons un retour progressif. De nouveaux adhérents se sont inscrits.

Nous vous attendons encore plus nombreux.

L'inscription est devenue gratuite pour tous à partir de janvier 2022.

Pendant cette période difficile la bibliothèque a repris ses animations en fin d'année :

- Dédicace du dernier livre de peintures de Lucien Arlaud
- Présentation du « Cabinet de curiosités » animée par le PNR
- Animation « Qui a tué Lemaure » mise à disposition par Biblibio-Gironde
- Animations loisirs créatifs de Noël, pour les enfants de 6 à 10 ans, deux mercredis après-midi de décembre
- Exposition « Les Conteurs de la Lande », Félix Arnaudin et Eliette Dupouy

En plus de la convention avec l'école de Saint-Magne, deux autres conventions ont été signées pour un prêt de livres avec l'école du Tuzan et l'ALSH.

Pour l'année 2022, nous avons renouvelé l'animation Lire-Elire destinée, à tous les enfants de 6 à 16 ans, adhérents ou non à la bibliothèque.

Jacqueline Mallet

URBANISME

L'urbanisme est régi par des règles qui sont inscrites dans le plan local d'urbanisme (PLU), demain ces règles évolueront encore légèrement avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), rentrera en application nous l'espérons courant 2022.

À noter que les zones constructibles de notre commune ont été définies et établies lors de l'élaboration du PLU en 2007, il y a donc déjà 15 ans.

Depuis sa création, peu d'évolutions ont eu lieu, le classement des zones humides, le classement de certains arbres remarquables par la commune, etc. Certaines de ces zones classées à urbaniser ont pour autant été revues par l'état en zone non constructibles (et ce pour différentes raisons).

Actuellement la commune se découpe en plusieurs zones, vous trouverez ci-dessous les principales :

- U1 (forte densité), c'est le centre bourg,
- U2 toujours dans le bourg mais en périphérie.
- UP zone pavillonnaire
- UY zone artisanale
- NF zones forestières, aujourd'hui les quartiers ont été classés suite à la loi Alur en zone NF. Toute nouvelle construction y est interdite, sauf agrandissement de 25 % de la surface construite. Une exception est faite pour les exploitants forestiers ou agricoles.

Un particulier ou un aménageur de lotissements a certes des devoirs vis-à-vis de la collectivité mais aussi des droits. Si le terrain est classé constructible et s'il respecte le PLU en vigueur le maire ne peut pas s'y opposer, exception faite des terrains non desservis par les réseaux secs et/ou humides (raccordement électrique, eau potable et tout-à-l'égout). Car dans ce cas c'est à la commune de financer les travaux, le maire peut donc s'y opposer, auquel cas s'entamera peut-être une discussion avec le pétitionnaire afin de trouver un accord financier. Bien évidemment, aucune construction ne peut se faire si le terrain convoité n'est pas situé en zone constructible.

Quel est le cheminement d'un permis de construire ?

Le pétitionnaire peut déposer sa demande de permis en mairie, en ligne ou par courrier, il lui sera remis en contrepartie un récépissé qui atteste de la date du dépôt. Une première vérification est alors faite en mairie par la secrétaire dédiée. Après avoir vérifié les différents respects des règles, le maire donne son avis motivé « favorable » ou « défavorable » pour que l'instruction puisse suivre son cours.

Autrefois, le permis était instruit par l'état, (la DDTM) et donc gratuit pour la mairie. Depuis 2015 ce n'est plus le cas, c'est le pôle ADS de la Communauté De Commune qui l'instruit, l'instruction est maintenant payante pour les communes. Le coût des instructions pour notre commune revient, en fonction du nombre de dossiers déposés, en moyenne à un peu plus de 10 000 € par an.

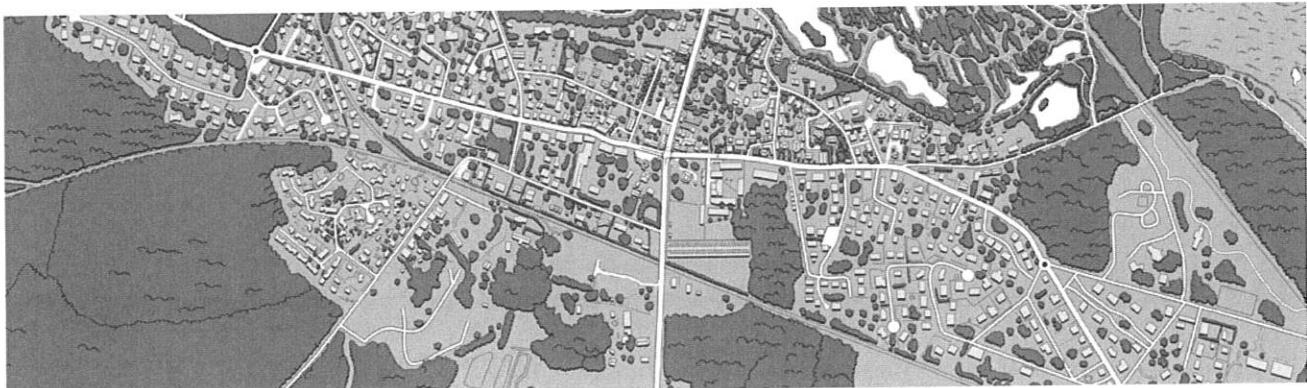
Après instruction, le pôle ADS renvoie le dossier en mairie avec avis : favorable/ défavorable, demande de complément de documents, etc...

Si l'instruction du dossier revient défavorable, le maire par sa signature peut suivre l'avis du pôle instructeur (ADS). Mais il peut arriver que, même dans ce cas, le maire soit renvoyé devant le tribunal administratif par un pétitionnaire mécontent. C'est arrivé sur la commune il y a peu de temps, c'est très rare mais ça arrive. À cela se rajoutent les émoluments de l'avocat qui seront bien sûr à la charge de la commune. Si le maire souhaite malgré tout aller contre l'avis du pôle ADS, donc accorder le permis, dans ce cas il prend le risque d'être renvoyé devant le tribunal mais cette fois ci par le pôle instructeur (ADS) ou l'état, vous avouerez que c'est véritablement kafkaïen.

À réception du dossier favorable, le propriétaire doit l'afficher pendant deux mois avant de débuter les travaux sur le terrain du projet, il doit être visible de la route. Les travaux ne pourront commencer qu'après apurement d'éventuels recours des tiers. Pour éviter toute contestation la pose du panneau doit être constatée par un huissier.

À noter que tous travaux sur une résidence doit être déclarée en mairie : agrandissement, changement de couleur, de dimensions des huisseries, changement de la clôture, portail etc.

M. le Maire



JUDO

Le Club de Judo Arnaud Hostens, comme beaucoup d'associations a dû s'adapter à la situation sanitaire. Mais à ce jour nous avons pu rattraper ou proposer des cours supplémentaires après la période limitée à la pratique sans contact et malgré l'emploi du temps chargé de Cathy, employée de France Judo qui a voulu maintenir l'activité avec toutes les précautions. Nous avons conservé, voire augmenté nos effectifs : soit à ce jour 58 licenciés. Le club est en évolution et espère encore évoluer avec un dojo annexe en perspective sur le projet fédéral de « 1000 dojos » prévu sur le territoire national d'ici 2024, ce qui ouvrirait la porte à une plus large variété de pratiquants. Nos jeunes vont participer à notre sortie annuelle taiso prévue le 25/26 juin 2022. La belle réussite de cette saison est l'échange qui a eu lieu à Hostens, au domaine Départemental avec l'équipe de France de rugby à XIII féminin qui a partagé un entraînement judo de 2 heures dirigé par Cathy Arnaud triple championne du monde, médaillée aux JO et 8^e dan sous les yeux attentifs de leurs dirigeants, avec des représentants du Conseil Départemental de la Gironde et des dirigeants du judo girondin. Sans complexe cette expérience est à renouveler. Merci à tous ceux qui nous font confiance, le CJAH, son président et son bureau vous attendent le lundi, mardi, mercredi ou vendredi soir de 18 h 30 à 21 h 15

Contact Cathy: 06 99 08 50 43

1000 dojos pour 2024

Dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques de 2024, la Fédération Française de Judo a le projet de créer 1000 dojos en France. Ces dojos sont prévus dans des QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) et dans les zones rurales. Pour cela, les communes doivent proposer des locaux vides et la Fédération finance la mise en place des infrastructures pour les aménager en dojo (dans la limite d'un plafond financier).

L'actuel dojo situé sur la commune de Hostens appartient au Département de la Gironde et doit être démolie. Aussi, le projet « 1000 dojos pour 2024 » est une aubaine pour la création d'une infrastructure neuve et pérenne sur la commune. D'autant plus que le Département de la Gironde propose de participer financièrement (environ 40%) pour la construction des locaux.

Il est envisagé de créer ce nouveau dojo derrière le bâtiment du chai. Il bénéficierait ainsi d'une proximité avec l'école voisine et d'une double utilisation du parking de l'école.

Cathy ARNAUD, hostensoise, grande championne internationale de judo, actuellement membre de la Fédération Française de Judo ainsi que M. Jean-Luc LAS (chargé du développement de la Fédération Française de Judo) sont intervenus lors d'un Conseil Municipal afin de présenter le projet en question. La délibération autorisant M. le Maire à signer la convention relative au projet a été adoptée à l'unanimité.

Concernant le terrain du chai, il était prévu d'en faire un lotissement communal. Le montant de la vente des terrains permettrait de rénover le chai. Suite au nettoyage du terrain en question et à la prise de conscience de l'intérêt d'avoir une zone verte au centre du bourg, et à proximité de l'école, le projet de lotissement est remis en question... Les élus sont actuellement en cours de réflexion vis-à-vis de ce projet.

Cédric Ré



TENNIS CLUB DES LANDES GIRONDINES

Organise son vide grenier / brocante

Le jeudi 26 mai 2022 sur la commune de HOSTENS

Renseignements au 06 12 39 42 48



Nous souhaiterions relancer l'école de foot d'Hostens pour la saison 2022/2023.

Nous arrivons déjà aux prémisses de cette future aventure pour laquelle nous allons avoir besoin de toutes les personnes qui souhaitent nous aider.

Notre objectif serait de commencer avec des équipes de U7 jusqu'aux U11.

Si vous êtes intéressés par ce challenge, n'hésitez pas à nous rejoindre (bénévole, entraîneur, joueur, sponsor...), nous allons avoir besoin de vous...

Contact Madame PIROT : 07 66 04 14 97

La crise sanitaire de ces deux dernières années a, bien sûr, freiné notre activité comme celle de beaucoup d'autres associations de notre village mais nous sommes toujours là grâce à l'arrivée de nouveaux licenciés.

Alors si vous aimez jouer au football, vous pouvez nous rejoindre pour la pratique du Foot Loisir.

Match ou entraînement le vendredi soir à partir de 19 h 30 suivi d'un repas, toujours dans la bonne humeur et la convivialité

Le bureau de FLASH
06 26 88 16 18

Nous n'oublierons jamais un de nos plus fidèle adhérent et surtout bénévole qui nous a quitté récemment :
Alors merci VINCENT pour tout ce que tu as fait pour Flash et pour le football à Hostens.



Après ces périodes de confinement et autres mesures sanitaires, nos ateliers ont enfin repris leur cours dès septembre. dans la salle polyvalente :

Atelier peinture le jeudi après-midi

Atelier tricot-couture le vendredi après-midi

Atelier théâtre dans la salle des fêtes le mardi soir avec trois groupes.

Nous avons respecté toutes les mesures officielles et locales... les participants se réjouissant de pouvoir se retrouver, échanger, même avec un masque devenu très à la mode...

Pas de manifestation depuis longtemps.

**Enfin une SOIRÉE THÉÂTRALE avec nos comédiens jeunes et moins jeunes :
SAMEDI 28 MAI à 21 heures**

Entrée gratuite.

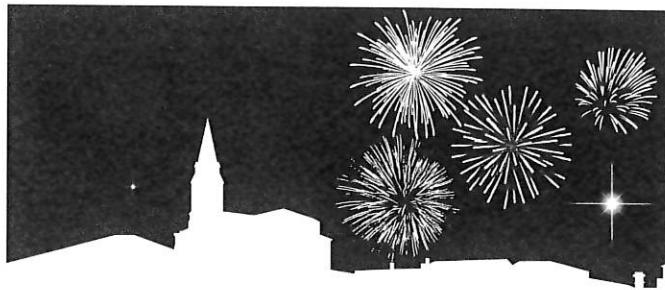
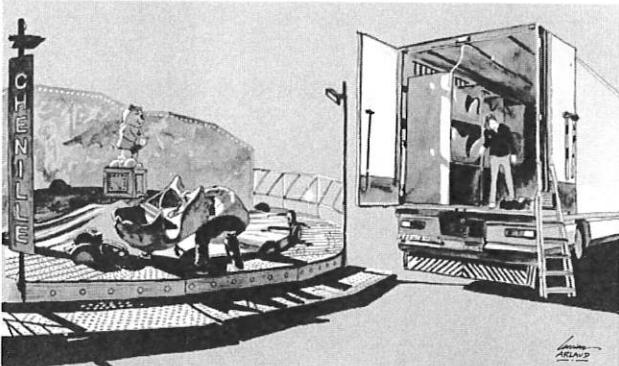
Venez les soutenir, les applaudir !

Le bureau de ADH

HOSTENS EN FÊTE

Bonjour à tous les hostensois,

Après cette longue et difficile période où tous les plaisirs de la vie tels que partager un moment convivial autour d'un repas, s'amuser à la fête foraine ou regarder un beau feu d'artifice nous ont beaucoup manqué, l'association Hostens en Fête a le plaisir de vous annoncer qu'elle reprend du service afin de ravir vos papilles et vous remettre du baume au cœur !



La première manifestation a eu lieu
le 1^{er} mai lors de la fête de Rétis,

Le 13 juillet 2022 aura lieu la sardinade et le feu d'artifice.

Les 5, 6 et 7 août, la Saint Pey
fera la joie de petits et grands...

Hostens en Fêtes

souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants
et les accueillera avec grand plaisir lors de ces manifestations.

ACCA DE HOSTENS

Association Communale de Chasse Agréée

Après deux années d'abstinence contrainte par la pandémie, l'ACCA veut organiser son repas annuel
le samedi 21 mai 2022.

Pour les chasseurs et leurs épouses une participation de 10 € par personne sera demandée,
25 € pour ceux qui n'ont pas la carte annuelle.

Pour optimiser l'organisation, vous devez vous inscrire auprès du président
(J.-M. Marquaite 06 33 67 23 71)

au plus tard le 6 mai 2022. Merci par avance

L'Assemblée Générale de l'ACCA se tiendra le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18 h 45
à la maison de la chasse

Jean-Marie Marquaite
Président de l'ACCA

L'AUTOMNE AU SOLEIL D'HOSTENS



Que cette année 2021 « 1 an sans rien », a été longue !

Enfin nous voilà contents de reprendre nos réunions du mardi après-midi, après ces périodes sanitaires.
Belote, rami, tarot, scrabble et loto nous ont animés malgré les masques, difficiles à supporter parfois !
Certains plus fragiles ou anxieux (petite minorité) préfèrent attendre encore un peu.
Nous avons déploré des « départs » mais quelques nouveaux ont rejoint le groupe des « anciens ».

Année de reprise, année de changement.

Monsieur Bouscaillou après de nombreuses années bien remplies
a souhaité laisser sa place à Madame Gaujacq, nouvelle présidente.

Nous vous rappelons nos différentes activités au sein du Club :

- Mardi après-midi, jeux de cartes, jeux divers, lotos, concours de belote, pétanque, goûters d'anniversaires.
- Mercredi matin, marche.
- Repas d'automne le 23 novembre
- Repas fin d'année 14 décembre 2022.
- Prévision d'une sortie en septembre et en décembre pour un cabaret.
- Journée de la forme le 7 septembre 2022 avec Génération mouvement.



Venez nous rejoindre, vous appréciez ces moments de rencontres, d'échanges et de convivialité.

Contact : Jacqueline : 06 88 24 92 87



Muriel, professeur en expression corporelle est diplômée d'Etat avec 18 ans de danse classique à son actif, 8 ans de danse moderne jazz et 3 ans de danse africaine. Elle donne des cours d'expression corporelle aux plus petits, avec une initiation classique. Les bases des cours sont plutôt classiques puis évoluent en moderne jazz. Un cours de gym danse est également proposé aux adultes.

Tous les ans, un spectacle de fin d'année est organisé. Cette année, il aura lieu à la salle des fêtes de Hostens le samedi 2 juillet 2022 à partir de 21 h (buvette et restauration prévue sur place à partir de 18 h 30). L'association participe à quelques manifestations d'arts, et organisera des expositions d'arts, le président de l'association étant lui-même artiste.

LAND'ARTS a vu le jour en 2017 avec 20 adhérents puis 40 adhérents en 2021. Aujourd'hui nous ne sommes plus que 26, ce qui s'explique beaucoup par la situation économique et sanitaire que nous vivons.

Dans l'attente de vous voir et de vous rencontrer au forum des associations début septembre ou par téléphone au **06 81 65 71 59**, prenez soin de vous. Cordialement *Le bureau*

Notre association représente tous les domaines artistiques dont celui de la danse.

Les cours de danse se tiennent tous les lundi, jeudis et vendredis de 17 h 30 à 21 h 30. Ils s'adressent aux enfants à partir de 4 ans, aux pré-ados, aux ados et aux adultes.



NOUVELLE ASSOCIATION À HOSTENS « LES FADAS DU LOTO »

**Suite au succès du loto du 30 avril , nous organisons un loto le 21 mai 2022
à la salle des fêtes de Hostens**

Pour toute information, vous pouvez contacter M. Patrice PÉRIN au 06 71 28 22 78



Vous pratiquez le VTT, venez rejoindre l'Association

NATUR'BIKE 33

une équipe de passionnés.

La convivialité et l'esprit randonnée sont les bases de toutes leurs sorties.

Association créée depuis plus de 30 ans à Hostens,
c'est autant d'années d'expériences à partager.

Ludique, technique, à la journée... il y en a pour tout le monde !

Quel que soit votre âge et votre niveau,
l'effet groupe stimule et vous fait progresser.

Rendez-vous hebdomadaire le dimanche matin.

Contact : Pierre BARSACQ, Président

06 86 85 35 34

L'Association Silence ça danse

vous propose des cours de danse Modern Jazz dispensés par Lili Le Floch, professeure diplômée d'état.

Exigeante et passionnée, Lili fait progresser les élèves de 4 ans à l'âge adulte dans une ambiance bienveillante, le but est la progression technique et l'épanouissement artistique de chaque élève.

Les cours ont lieu les lundis de 20 h 15 à 21 h 30 pour les adultes et les mercredis après-midi de 14 h à 18 h pour les enfants de 4 ans à adolescents à la salle des associations à Hostens.

Le spectacle de fin d'année, regroupant une cinquantaine de danseurs se déroulera à la très jolie salle de spectacle « La Ruche » à Saucats le 26 Juin 2022.

Pour plus d'infos n'hésitez pas à contacter l'association :

danseaveclili@gmail.com / 07.84.62.21.74 / page facebook Silence, ça danse Hostens.



Nature et sens

L'association nature et sens fête ses 18 ans cette année !

Notre raison d'être : l'association mène des actions de sensibilisation au développement durable et au "bien vivre ensemble" et elle participe au développement local, à une meilleure connaissance de notre territoire et aux partages autour de l'intelligence collective et de la coopération"

Nos missions réalisées depuis 18 ans :

- Ateliers pédagogiques nature et cuisine vivante dans les structures ou auprès des particuliers à Hostens et dans le canton voire à 30 km aux alentours. (2004)
- Création d'un service de covoiturage 55 covoitureurs, il y a 18 ans nous étions des précurseurs (2005)
- Création d'un pedibus de l'école à la maison à pied ou des fois en calèche
- Intégration et apprentissage du réseau déclic CNV et éducation (2015)
- Création de la ferme pédagogique La Salamandre à Hostens (2015)
- Intégration des réseaux autour de l'intelligence collective et la Gouvernance partagée

Nos envies pour 2022/2023

- Continuer à accueillir des publics divers familles/adhérents coopérateurs, des structures spécialisées et/ou d'éducation à la ferme pédagogique
- Travailler la forme coopérative à la ferme
- Continuer accompagner des collectifs, des associations, des collectifs et des entreprises via la communication non violente et comment travailler et décider ensemble de manière horizontale
- Animation d'ateliers parents via la Communication Non Violente

Contact informations

Gaëlle Dubourg Bertoneche - Tel 06 62 25 36 64 - natureetsens.org

L'APE Association des Parents d'Elèves

L'APE (Association des Parents d'Elèves) d'Hostens organisait pour les enfants de l'école et leurs familles

un spectacle de clown

le vendredi 13 mai 2022, à la salle des fêtes.

Bienvenu aux bénévoles pour les prochaines manifestations !



Expression libre

La rubrique «Expression libre» est répartie au prorata du nombre de conseillers de chaque liste comme indiqué dans le règlement du Conseil Municipal.

Vous êtes nombreux à vous demander ce que devient le projet de supermarché. Pas un jour ne se passe sans que nous ne soyons interpellés par des administrés s'interrogeant légitimement sur ce point.

Nos ambitions pour ce mandat s'inscrivent dans une vision globale pour l'avenir de notre village visant à structurer une offre de services de proximité renforcée sur notre commune et son bassin de vie. L'implantation d'une enseigne permettrait de redynamiser notre bourg, de créer des emplois, d'augmenter les finances de la commune, et surtout d'apporter de nouveaux services aux administrés tout en améliorant ceux déjà existants.

Qui ne voudrait pas disposer d'une station-service au lieu de devoir faire 30 kilomètres pour un plein de carburant ? Qui ne voudrait pas bénéficier d'un pôle médical occupé par une pharmacie plus grande, moderne et conforme aux normes d'accessibilité en vigueur, par des dentistes, un kiné dans des locaux permettant d'exercer sa pratique dignement. Qui ne souhaiterait pas que le réaménagement de la Route de Bordeaux permette enfin de se garer près des commerces et d'y accéder en toute sécurité à pied ou à vélo ?

Nous restons convaincus que ce projet apporterait beaucoup à notre commune. Les commerçants bénéficiaient de la venue d'une clientèle extérieure qui aujourd'hui, se tourne vers Belin-Beliet ou Saint-Symphorien. Pour preuve, depuis la fermeture du bureau de tabac, les commerçants Hostensois nous ont fait part de leur inquiétude et d'un constat préoccupant de la baisse de leur chiffre d'affaires. Les habitants vont maintenant faire leurs courses plus loin et en profitent logiquement pour grouper leurs achats.

Nos pharmaciens partent prochainement à la retraite. S'ils ne trouvaient pas repreneur pour leur officine, du fait de la non-conformité aux normes d'accès et de la taille réduite du bâtiment actuel, notre village serait tout bonnement privé de pharmacie. La réouverture d'un nouvel établissement ne pourrait alors plus intervenir avant que notre population n'atteigne les 2500 habitants...

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de la décision du tribunal face à une action en justice déposée par le leader de l'opposition municipale concernant, entre autres, les modalités de déclassement du stade.

Toutefois dans l'attente de l'arbitrage juridique que nous espérons rapide, notre équipe poursuit son engagement pour ces projets structurants et d'avenir pour la commune. Ainsi, l'année 2022 sera celle de la réalisation du parking de l'école sur le site du chai, de l'achèvement du nouveau stade et du lancement des travaux de construction des vestiaires. Des investissements seront aussi programmés pour la rénovation/agrandissement de la mairie, pour la voirie, ... Enfin le service de l'eau est en cours de modernisation (changement des compteurs) pour une gestion du service plus efficace en régie commune et pour les usagers. Tout cela se fera en préservant les capacités financières futures de la commune et sans augmentation des impôts des administrés.

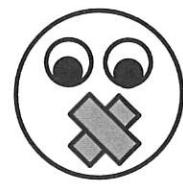
L'équipe majoritaire poursuit son engagement à votre service et celui de la commune. Nous sommes à votre écoute et votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter ou à solliciter une rencontre en mairie.

L'équipe municipale majoritaire

MESSAGE DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Comme l'an dernier, le Nouvel Hostensois est frappé du sceau "Chasse gardée". Interdiction formelle, sous peine de censure, de dépasser l'espace jalousement fixé à 1/5 de page (oui, vous avez bien lu)... dans un bulletin qui en contient habituellement une DOUZAINE !

Mais comme les images parlent plus que les mots, nul besoin de développer, d'autant que le quota arbitraire d'une dizaine de lignes qui nous a été généreusement alloué est déjà bien amputé.



Nous ne nous laisserons pas museler par ces méthodes dignes d'un autre temps et, soyez-en sûrs, nous reviendrons directement vers vous par d'autres biais.

Pierre Duru, Lucienne Boudy, Serge Speleers

Bulletin municipal

Directeur de la Publication : M. Dartailh

N° ISBN : 1282-7657 - Dépôt légal Mai 2022

Conception graphique et illustrations : Lucien Arlaud

l'imprimerie MAGNIER - LANGON